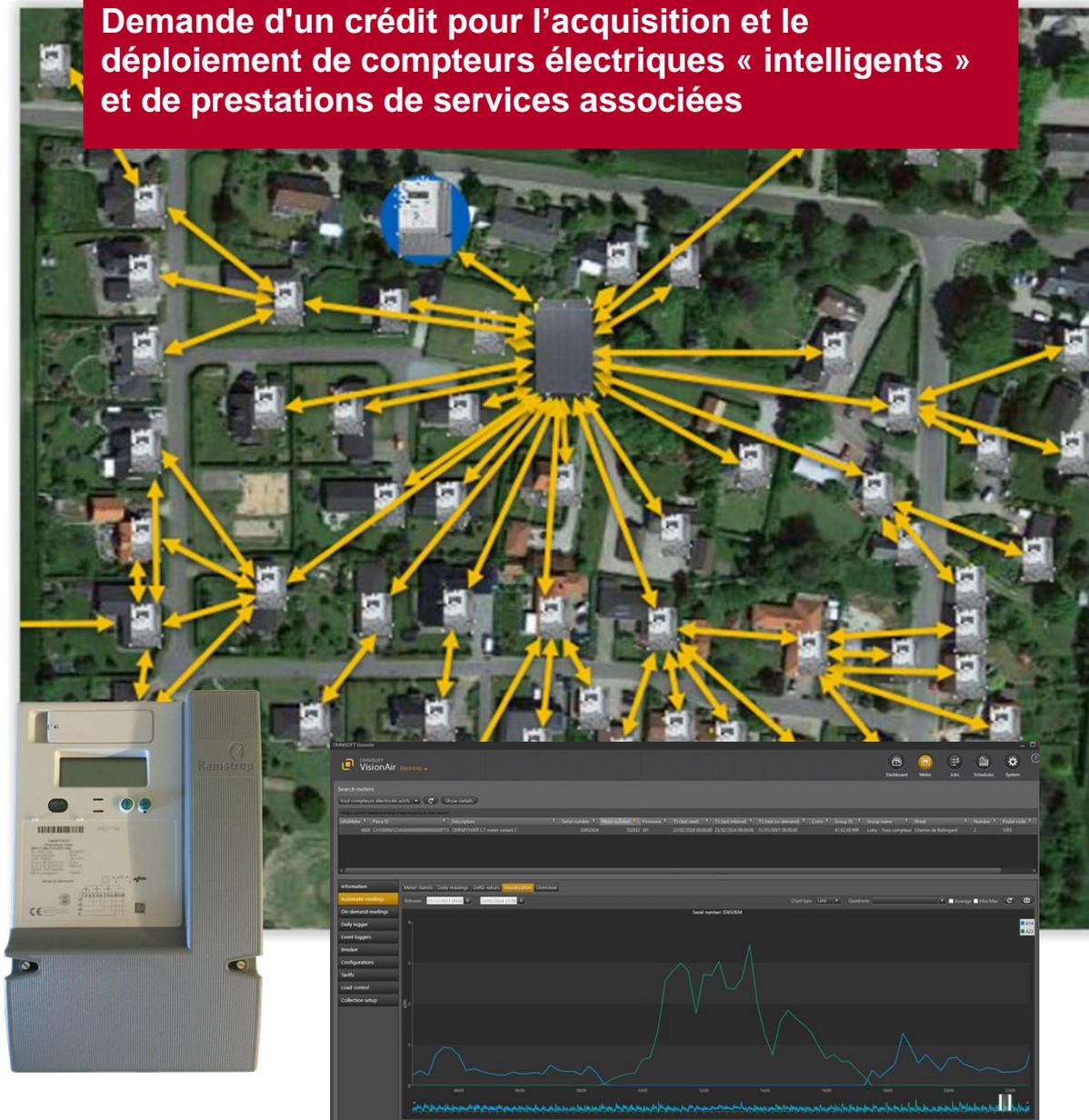


Préavis N° 1320 / 2024  
au Conseil communal

**Demande d'un crédit pour l'acquisition et le  
déploiement de compteurs électriques « intelligents »  
et de prestations de services associées**



## Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Cadre légal.....	3
3.	Description technique.....	4
4.	Description du projet .....	6
5.	Ressources .....	8
6.	Coûts d'exploitation .....	8
7.	Gestion des données électroniques .....	9
8.	Récapitulation des coûts .....	12
9.	Procédure de marchés publics .....	13
10.	Financement, amortissement, charges financières et d'exploitation .....	14
11.	Développement durable .....	15
12.	Programme de législature .....	15
13.	Conclusions .....	16

## Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre le préavis municipal N° 1320 / 2024 sollicitant un crédit pour l'acquisition et le déploiement de compteurs électriques « intelligents » et de prestations de services associées.

## 1. Préambule

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la Loi révisée sur l'énergie (LEne). Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a encré dans la LEne la mise en place de réseaux intelligents appelés également « Smart Grid ». Pour atteindre cette exigence, il impose à tous les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) l'installation de compteurs électriques dits « intelligents » (« smart meter ») d'ici à fin 2027. Le taux de renouvellement doit atteindre au minimum 80 % de « smart meter » à cette échéance. Le réseau électrique communal comptant environ 6'800 compteurs, au moins 5'500 de ces appareils devront être échangés d'ici fin 2027.

## 2. Cadre légal

La mise en œuvre de cette obligation découle de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEL). L'article 8a précise spécifiquement les exigences envers les systèmes de mesure intelligents.

### *Art. 8a Systèmes de mesure intelligents*

*Pour les systèmes de mesure et les processus d'information, il convient d'utiliser des systèmes de mesure intelligents installés chez les consommateurs finaux, les installations de production et les agents de stockage. Ces systèmes comportent les éléments suivants :*

*a. un compteur électrique électronique installé chez le consommateur final, l'agent de stockage ou dans l'installation de production, qui :*

- 1. Enregistre l'énergie active et l'énergie réactive,*
- 2. Calcule les courbes de charge avec une période de mesure de 15 minutes et les enregistre pendant au moins 60 jours,*
- 3. Dispose d'interfaces, en particulier une pour la communication bidirectionnelle avec un système de traitement des données et une autre permettant au consommateur final, au producteur ou à l'exploitant de stockage concerné au minimum de consulter ses données de mesure au moment même de leur saisie et, le cas échéant, les valeurs de courbe de charge de 15 minutes, dans un format de données international courant,*
- 4. enregistre et consigne les interruptions de l'approvisionnement en électricité ;*

*b. un système de communication numérique garantissant la transmission automatique des données entre le compteur électrique et le système de traitement des données, et*

*c. un système de traitement des données qui permet de consulter les données.*

*Le gestionnaire de réseau, à la demande du consommateur final, du producteur ou de l'exploitant de stockage, communique les spécifications techniques de l'interface de son compteur électrique.*

Les éléments d'un système de mesure intelligent de ce type interagissent de façon à pouvoir :

- a. identifier et gérer divers types de compteurs électriques à des fins d'interopérabilité ;
- b. mettre à jour l'élément du logiciel des compteurs électriques visés à l'al. 1, let.a, qui n'a pas de répercussions sur les caractéristiques métrologiques ;
- c. permettre au consommateur final, au producteur ou à l'exploitant de stockage de consulter les valeurs de courbe de charge de 15 minutes le concernant, enregistrées sur une période remontant à cinq ans et présentées de manière compréhensible et de télécharger celles-ci dans un format de données international courant ;
- d. intégrer d'autres instruments de mesure numériques et d'autres systèmes de commande et de réglage intelligents du gestionnaire de réseau, et
- e. détecter, consigner et signaler les manipulations et autres interventions extérieures sur les compteurs électriques.

### 3. Description technique

Le système de mesure intelligent est doté de trois éléments principaux :

- Les compteurs électroniques installés chez les clients finaux ;
- Un système de télécommunication pour rapatrier les données des compteurs ;
- Un logiciel pour la gestion des données.

#### 3.1 Compteurs

Les compteurs sont soumis aux normes européennes EN 50470-1 et EN 50470-3, et doivent être certifiés par l'Institut fédéral de métrologie (METAS).

Bien que nous travaillons depuis plusieurs années avec la société Kamstrup / Elmecca, une évaluation des produits d'autres fournisseurs a été réalisée. Ainsi, deux offres ont été demandées auprès de fournisseurs de compteurs (Kamstrup et Ensor) avec des technologies de télécommunication différentes.

#### 3.2 Systèmes de télécommunication

L'un des éléments clés du « smart metering » est le moyen de télécommunication utilisé pour rapatrier des données des compteurs. Voici les différentes technologies disponibles sur le marché :

Technologie de télécommunication	Support de transmission	Avantages / Inconvénients
<b>Powerline Communication (PLC)</b>	Transmission de données sur le réseau électrique existant.	Réseau électrique existant avec l'installation de filtres / Subis les perturbations du réseau électrique.
<b>Radio fréquence Mesh</b>	Réseau radio.	Indépendant de toute infrastructure existante, simplicité de mise en place, fiable.
<b>IoT Cellulaire LoRa NB-IoT Cat-M1 LTE</b>	Développé sur les réseaux des opérateurs mobiles.	Réseau existant / Dépendant d'opérateurs externes, peut rapidement devenir onéreux.

<b>Ethernet</b>	Connectivité sur le réseau du bâtiment où se trouve le compteur.	Stabilité et fiabilité, rapidité de transfert des données / Nécessite une prise à proximité immédiate, dépendant d'opérateurs externes.
-----------------	------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Des évaluations ont été menées par nos équipes techniques sur le terrain, avec le précieux concours de fournisseurs. Ces évaluations ont conclu au fait que la technologie Radio fréquence Mesh était la plus adaptée à la configuration de notre réseau.

En effet, la technologie Radio fréquence Mesh (réseau maillé évolutif de compteurs intelligents), permet le réacheminement automatique de la communication de données et garantit des performances élevées. Les compteurs équipés de modules radio permettent de se connecter immédiatement au réseau et d'effectuer des relevés à distance. Chaque compteur agit comme un nœud dans le réseau, lequel reçoit et transmet des données et fonctionne indépendamment des autres. Ainsi, même si un compteur est supprimé, le réseau réachemine automatiquement la communication de données, et facilite automatiquement le routage des informations lorsqu'un compteur est ajouté. Cela garantit la fiabilité globale du réseau permettant d'obtenir des relevés de données fiables.

Pour notre territoire, le positionnement des concentrateurs de données a été défini par le fournisseur en tenant compte de la localisation des quelques 6'800 compteurs électriques actuellement installés sur le réseau communal. La mise en place de cette infrastructure de télécommunication est relativement simple et rapide.

### 3.3 Logiciel d'exploitation Omnisoft

L'application Omnisoft permet d'accéder à distance au logiciel de gestion des données de compteurs VisionAir de Kamstrup. Cela comprend notamment les fonctions suivantes :

- Lecture des données de consommation, y compris les profils de charges ;
- Gestion du parc des compteurs, y compris leur mise à jour ;
- Exportation des données de consommation dans des formats normalisés ;
- Exportation des données vers notre système de facturation « InnosolvEnergy ».

### 3.4 Conclusions techniques

Le fournisseur Kamstrup a été retenu pour les raisons suivantes :

- Expérience de plus de 20 ans sur le réseau des Services industriels de Lutry (SILy) avec un très faible taux de défektivité ;
- Compteurs équipés du système de télécommunication Radio fréquence Mesh permettant une installation facilitée sans recours à des tiers ;
- Installation des concentrateurs de données dans les sous-stations électriques existantes. Ces locaux sont accessibles en tout temps et bien répartis dans la zone de desserte des SILy ;
- Hébergement des données sur des serveurs sécurisés localisés en Suisse, respectant les plus hauts standards en matière de sécurité (Microsoft Azure) ;
- Compatibilité avec notre outil métier actuel « InnosolvEnergy » ;

- Support technique basé en Suisse ;
- Système développé par une société européenne basée au Danemark et fondée en 1946.

A noter que cette solution a été choisie et déployée au sein des réseaux de plus de 20 gestionnaires de réseaux de distribution électrique (GRD) en Suisse, tels que :

- SI Monthey (11'000 compteurs) ;
- Groupe E ;
- BKW (400'000 compteurs) ;
- AIL ;
- CKW ;
- EWS ;
- Communes d'Airolo, Locarno, Lenz, etc.

De plus, des compteurs d'eau ou de gaz compatibles peuvent être raccordés sur les compteurs électriques choisis au moyen d'une interface M-Bus, constituant une piste d'avenir pour le rapatriement de l'ensemble des données de consommation des fluides distribués par les SILy dans notre application métier « InnosolvEnergy ».

## 4. Description du projet

### 4.1 Phase test

La première étape du projet « Smart Metering » a débuté avec l'acceptation de la note à la Municipalité N°15 / 2021. Cette étape a permis d'acquérir les équipements nécessaires afin de réaliser un essai grandeur nature sur le territoire communal sur la base de 100 compteurs compatibles « Smart Metering » installés sur notre réseau, complétés par trois concentrateurs de données. Ce dispositif a permis de procéder à des essais de télécommunication en radio fréquence entre les différents éléments du système, de procéder au transfert de données et de tester le logiciel de gestion des compteurs.

A noter que cette première phase de tests a coïncidé avec le processus obligatoire de remplacements périodiques de certains compteurs (environ 350 compteurs/an).

### 4.2 Phase initiale de déploiement

Au vu des résultats encourageants de la première étape, la seconde étape a consisté à installer le solde des concentrateurs nécessaires à la couverture de l'ensemble du territoire communal (note à la Municipalité N° 12 / 2022). Une commande de 500 compteurs a été passée pour une livraison début 2023.

Suite à des difficultés d'approvisionnement des composants électroniques au niveau mondial, les premiers compteurs nous ont été livrés en juin 2023 seulement. Au vu des importants délais de livraison annoncés par le fournisseur, la commande a été complétée par un lot de 1'000 pièces supplémentaires, qui nous a été livré de nombreux mois plus tard.

Ces livraisons nous ont permis d'effectuer les remplacements périodiques obligatoires et procéder à l'installation de nouveaux compteurs dans le cadre de la mise en fonction d'installations photovoltaïques réalisées par des propriétaires d'immeubles.

#### 4.3 Calendrier de poursuite du déploiement

Le calendrier de déploiement indicatif pour ces prochaines années est le suivant :

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Compteurs « Smart » installés au 01/01	100	400	900	1'900	3'100	4300	5'500	6'700
Compteurs à changer dans l'année	300	500	1'000	1'200	1'200	1'200	1'200	100
Dépenses annuelles	51'000.-	85'000.-	170'000.-	204'000.-	204'000.-	204'000.-	204'000.-	17'000.-
Progression [%]	6 %	13 %	28 %	46 %	63 %	80 %	98 %	100 %

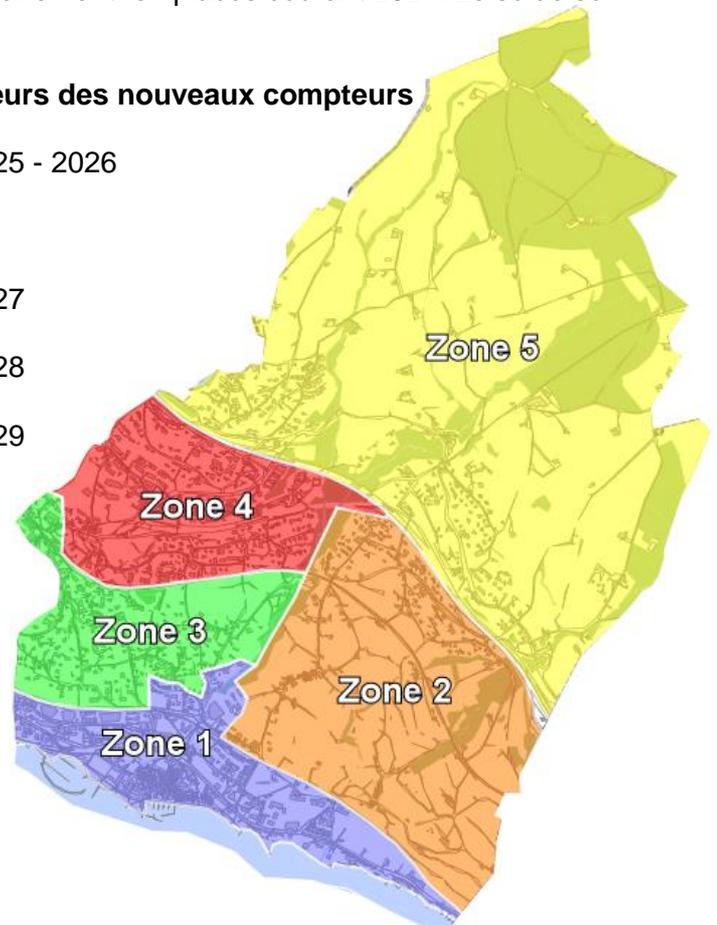
#### 4.4 Planning selon les zones géographiques concernées

Le déploiement se fera selon les zones de relève actuelles.

Dans un premier temps, les compteurs des installations photovoltaïques et les compteurs nécessitant un échange périodique seront prioritairement remplacés courant 2024. Le solde se déclinera selon le détail ci-dessous :

**Figure 1 – Zones de déploiement des compteurs des nouveaux compteurs**

Zone 1 :	2761	Compteurs	2024 - 2025 - 2026
Zone 2 :	564	Compteurs	2026
Zone 3 :	961	Compteurs	2026 - 2027
Zone 4 :	1098	Compteurs	2027 - 2028
Zone 5 :	826	Compteurs	2028 - 2029



## 5. Ressources

Ce déploiement aura un impact sur les ressources matérielles et humaines des Services industriels de Lutry.

### 5.1 Personnel administratif

Estimation d'environ 750 h/année pour 1'000 compteurs (soit env. 4.5 mois par année). Cette charge supplémentaire, budgétée dès 2023, a déjà été activée dans le cadre d'un nouvel engagement.

### 5.2 Personnel technique

Suite aux premiers retours d'expérience, les SILy estiment être en mesure de procéder à l'installation d'environ 10 compteurs par jour (avec un ETP). Estimation d'environ 800 h/année pour 1'000 compteurs (soit un peu moins de 6 mois par année). Ce travail sera effectué par le personnel expérimenté des SILy. A noter qu'à terme, les tournées de relève de compteurs électriques n'auront plus à être effectuées.

### 5.3 Véhicule

L'usage d'un véhicule sera nécessaire pour les installateurs. Nous privilégierons, dans un premier temps, la location temporaire d'une petite automobile en fonction des besoins.

## 6. Coûts d'exploitation

### 6.1 Coûts prévisionnels d'exploitation annuels (hors taxe)

Les frais d'exploitation annuels se décomposent comme suit :

Omnisoft Visionair :	Coût annuel / compteur / an	CHF	10.85
Concentrateurs :	Coût annuel / concentrateur / an	CHF	120.00

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Compteurs installés au 31/12</b>	400	900	1'900	3'100	4'300	5'500	6'700	6'800
<b>Frais d'exploitation compteurs</b>	4'340.-	9'765.-	20'615.-	33'635.-	46'655.-	59'675.-	72'695.-	73'780.-
<b>Frais d'exploitation 20 concentrateurs</b>	2'400.-	2'400.-	2'400.-	2'400.-	2'400.-	2'400.-	2'400.-	2'400.-
<b>Frais d'exploitation annuel hors main-d'œuvre</b>	6740.-	12'165.-	23'015.-	36'035.-	49'055.-	62'075.-	75'095.-	76'180.-

A noter que les SILy remplacent annuellement environ 350 compteurs dans le cadre de remplacements ordinaires. La périodicité de remplacement d'un compteur électronique est de 10 ans (selon art. 6 de l'Ordonnance sur les instruments de mesure d'énergie).

## 7. Gestion des données électroniques

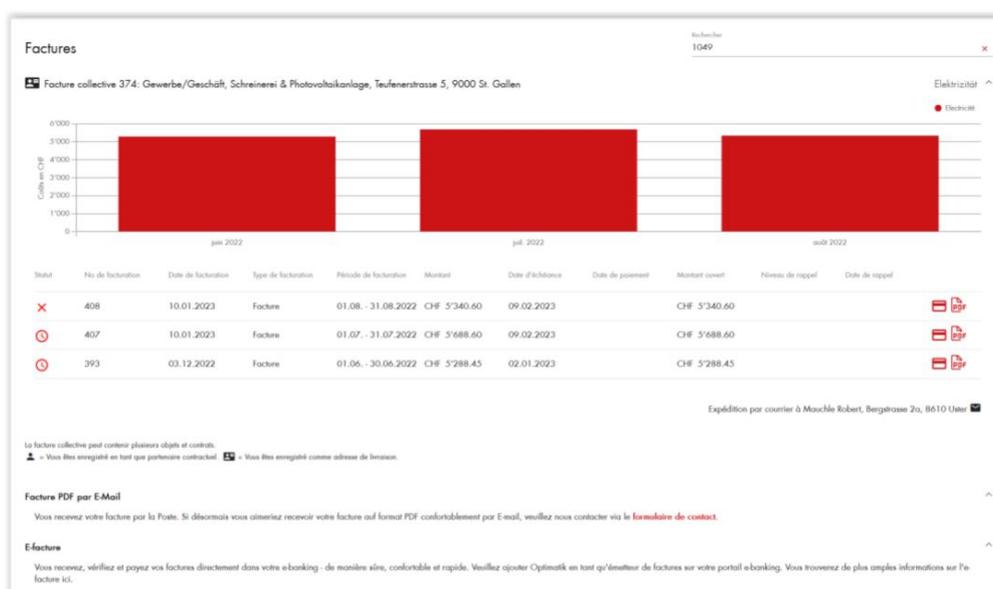
### 7.1 Portail web clients

Comme mentionné précédemment, les compteurs dits « intelligents » ont pour caractéristiques d'enregistrer et de transmettre des informations relatives à la consommation électrique aux gestionnaires de réseaux de distribution. L'une des plus-values essentielles de l'installation de ces nouveaux dispositifs consistera en la mise à disposition par les Services industriels de ces informations aux clients-consommateurs au travers d'un portail web accessible depuis le site Internet communal et permettant de disposer, sous une forme attractive et aisément compréhensible, des données et services suivants :

- Consommations par période tarifaire ;
- Consommation par période temporelle ;
- Profil de consommation avec courbe de charge ;
- Quantité de courant injecté dans le réseau et courbe de production (installation photovoltaïque) ;
- Affichage des factures avec statut de paiement ;
- Gestion des déménagements ;
- Etc.

Le coût pour la mise en place d'un portail web pour 11'000 points de mesure se monte à environ CHF 20'000.-, comprenant l'installation, les tests, la formation, l'intégration des courbes de charge, ainsi que l'interface avec la solution de facturation « InnosolvEnergy » utilisée par les SILy. A cela s'ajoute des coûts de licences annuels d'un montant de CHF 11'000.- (licences et support).

Figures 2 – Capture d'écran des données affichées dans le portail web





## 7.2 Echange et gestion des données de mesure des compteurs (EDM / MDM)

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité pour certains types de clients gros consommateurs (>100'000 kWh par an), de la mise en place d'une tarification dynamique, ou encore de la création de communautés d'auto-consommateurs (CA), de regroupements pour la consommation propre (RCP), voire de communautés électriques (CEL), l'échange et la gestion des données de mesure des compteurs devient un enjeu d'importance.

Concrètement, ce service consiste à collecter et traiter les quelque 35'000 valeurs de données que peut fournir en une année un compteur électrique. Au travers d'un outil spécifique, il s'agit ici d'être en mesure de fournir aux différentes parties (producteurs et consommateurs) les données et mesures nécessaires permettant de déterminer de manière fiable les niveaux de production et de consommation effectifs et, par là-même, la facturation des prestations qui en découlent.

Pour disposer des outils nécessaires, deux pistes sont actuellement étudiées : l'une par le biais de l'application métier « InnosolvEnergy » utilisée par les SILy, l'autre par le biais de prestataires spécialisés dans la gestion des données de masse dans le domaine des énergies, qui fournissent ce type de services à des GRD petite taille comme les SILy.

L'implémentation d'une solution par le biais d'InnosolvEnergy est devisée entre CHF 100'000.- et CHF 150'000.- en fonction des options choisies.

L'adoption d'une solution par le biais d'un prestataire spécialisé est devisée entre CHF 15'000.- et CHF 25'000.- pour les coûts de développement, auxquels s'ajoutent des coûts mensuels entre CHF 1'500.- et CHF 2'500.- selon les options choisies et une redevance par compteur de CHF 2.-.

Des discussions sont encore en cours pour une prise de décision envisagée à mi-2024.

## 8. Récapitulation des coûts

Déploiement	Unité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pourcentage de déploiement	6800	13%	28%	46%	63%	81%	99%	100%
Compteurs posés au 01/01		400	900	1900	3100	4300	5500	6700
Compteurs à installer		500	1000	1200	1200	1200	1200	100
<b>Achat matériel</b>								
Coût achat compteur	170.-	85 000	170 000	204 000	204 000	204 000	204 000	17 000
Accessoires - antenne /Cpt	2.-	1 000	2 000	2 400	2 400	2 400	2 400	200
<b>Coût exploitation</b>								
Logiciel Omnisoft Visionair / Compteur	10.85	4 340	9 765	20 615	33 635	46 655	59 675	72 695
Concentrateur - Carte SIM 20 x 120.-	120.-	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Véhicule location (mensuel)	700.-	2 100	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	-
(mois)		3	6	6	6	6	6	0
Personnel et main-d'œuvre (55.- x cpt)	55.-	27 500	55 000	66 000	66 000	66 000	66 000	5 500
<b>Coût annuel comptage</b>		<b>122 343</b>	<b>243 371</b>	<b>299 621</b>	<b>312 641</b>	<b>325 661</b>	<b>338 681</b>	<b>97 795</b>
<b>Coût total matériel et licences comptage</b>								<b>1 740 113</b>
<b>Applications</b>								
Portail clients visualisation des données			20 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Conseil énergétique			15 000	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650
Fonction EDM / MDM en outsourcing			25 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Infrastructures informatique propres			5 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Prestations intégrateur	Prime		10'000					
<b>Coût annuel applications</b>			<b>75 000</b>	<b>34 150</b>				
<b>Coût total applications</b>								<b>245 750</b>
<b>Coûts annuels total</b>			<b>318 371</b>	<b>333 771</b>	<b>346 791</b>	<b>359 811</b>	<b>372 831</b>	<b>131 945</b>
<b>Coût total investissement</b>								<b>1 985 863</b>

A noter que si aucun accord n'est conclu avec un prestataire spécialisé dans la gestion des données de masse dans le domaine des énergies, l'acquisition du module nécessaire à l'application métier « InnosolvEnergy » deviendra indispensable, selon modalités indiquées au chapitre 7.2.

Au-delà de 2029, les remplacements annuels de compteurs seront de 600 à 800 pièces, pouvant être considérés comme relevant de l'entretien courant du parc.

## 9. Procédure de marchés publics

Le marché de remplacement de nos compteurs électriques a été adjudgé selon une procédure de gré à gré en application d'une clause d'exception au titre de l'art. 21 al. 2 lett. c et lett. e. de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019). En effet, même si d'autres solutions susceptibles de répondre à nos besoins ont été étudiées et évaluées, un seul soumissionnaire entrainé en considération. Un changement de soumissionnaire pour ces prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies n'était pas possible pour des raisons économiques et techniques ou aurait entrainé des difficultés opérationnelles importantes. Pour le détail, on relèvera les éléments suivants :

- Le processus de changement régulier des compteurs électriques de notre réseau en cas d'obsolescence ou de dysfonctionnement lors de ces 20 dernières années a mené à installer un parc comprenant déjà plusieurs milliers de compteurs de marque Kamstrup. Les logiciels de gestion et de facturation, ainsi que les processus associés, qui vont d'ailleurs également être utilisés dans le futur, ont déjà été déployés sur la base d'une compatibilité avec les appareils de cette marque.
- Les différentes générations de modèles de compteurs Kamstrup affichent une forte stabilité technique qui les rendent aisément interopérables au sein de cet écosystème. Ceci permettra la coexistence harmonieuse de différentes générations de compteurs du même fabricant sur notre réseau ces prochaines années, le temps de réaliser le remplacement complet du parc. D'autre part, cette situation permet également d'assurer une compatibilité des accessoires que nous possédons déjà en stock et dont nous pouvons être appelés à les doter.
- La typologie de notre réseau électrique et la topographie de notre Commune a mené, pour des raisons de fiabilité et de constance, au choix des communications radio pour la transmission des données. Les nouveaux compteurs de marque Kamstrup sont déjà équipés de modules radio qui permettent une connexion directe à ce réseau sans modification technique particulière.
- Les GRD indépendants de taille modeste comme les SILy ne peuvent se permettre, pour des raisons économiques et de ressources humaines, de tester à grande échelle le déploiement de plusieurs solutions en parallèle avant d'en choisir une. Dès lors, l'échange et le retour d'expériences d'acteurs similaires est particulièrement important. Le fait que la solution Kamstrup ait été adoptée par des GRD analogues, et ceci avec un niveau de fiabilité reconnu, confirme la pertinence de ce choix d'une technologie éprouvée.
- Le personnel des SILy est largement formé dans l'installation, la configuration, la maintenance et l'utilisation des compteurs Kamstrup. Un changement de système générerait des coûts de formations non négligeables.
- Enfin, l'historique des développements techniques et de la collaboration avec ce fournisseur démontre une fiabilité élevée des appareils et des services associés.

## 10. Financement, amortissement, charges financières et d'exploitation

### 10.1 Financement

Le coût d'investissement total sollicité pour le remplacement des compteurs se monte à CHF 1'985'863.-, dont :

- Matériel : CHF 1'100'800.-
- Licences et maintenance : CHF 639'313.- (coûts totaux d'exploitation)
- Applications : CHF 245'750.- (dont CHF 170'750.- de charges d'exploitation)

L'ensemble de ces coûts sont imputables au timbre d'acheminement, ils seront donc compensés par des recettes équivalentes.

Les dépenses totales annuelles sont de l'ordre de CHF 320'000.-, ce qui représente une augmentation du timbre inférieure à 1 ct/kWh.

Compte tenu des liquidités importantes dont bénéficie encore les Services industriels, cet investissement sera financé entièrement par la trésorerie courante des SILy.

### 10.2 Amortissement et charges financières

Compte tenu des réserves latentes importantes dont dispose le Service de l'électricité de plus de 4 millions, composées d'amortissements complémentaires effectués les années antérieures, il avait été décidé de ne plus amortir les investissements jusqu'à la dissolution complète de ces réserves latentes.

Cependant, étant donné que ces dépenses seront couvertes par une augmentation spécifique du timbre de 1 cts/kWh, la Municipalité a décidé de manière exceptionnelle d'amortir cette dépense selon les nouvelles règles d'amortissement en la matière de MCH2 à savoir :

- 10 ans pour le matériel
- 5 ans pour les licences et applications

Soit un coût d'amortissements annuel calculé de :

- CHF 1'100'000.- / 10 ans = 110'000.-
- CHF 885'000.- / 5 ans = 177'000.-

**Amortissement annuel = 287'000.-**

Compte tenu de la méthode de financement par la trésorerie courante, aucune charge d'intérêt n'affectera les comptes à venir.

### 10.3 Charges d'exploitation

Les charges de relève seront diminuées chaque année du fait de la transmission automatique des données, et la facturation pourra se faire sous forme de décomptes trimestriels.

La dématérialisation des ordres de travail permettra d'optimiser les processus (utilisation de tablettes et validation des échanges dans le système « InnosolvEnergy »).

## 11. Développement durable

Le déploiement des compteurs intelligents constitue une obligation légale. Il vise toutefois à faciliter la mise en œuvre de la « Stratégie énergétique 2050 » et doit aider, voire inciter, les consommateurs finaux à mieux maîtriser leur consommation. Ceci prendra, dans un premier temps, la forme du portail web proposé par les SILy, qui permettra aux clients d'accéder à des données et informations leur permettant de mieux appréhender leurs modes de consommation d'énergie électrique, voire de les optimiser et ainsi réaliser des économies d'énergie.

Le processus de remplacement des compteurs va générer la mise hors service des plus anciens modèles dont les composants feront l'objet d'un processus de recyclage complet en vue d'une valorisation des différents matériaux.

## 12. Programme de législature

La proposition de décision qui vous est soumise ici s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, et concerne plus particulièrement les thèmes « Infrastructures publiques » et « Services à la population ».

A ce titre :

- elle répond aux objectifs d'investissements dans des infrastructures de qualité, adaptées aux besoins actuels et futurs ;
- elle contribue à renforcer la maîtrise de nos réseaux de distribution d'énergie en les dotant des technologies adéquates ;
- elle met à disposition de la population des outils numériques à même de lui donner accès à des informations complémentaires, ainsi qu'à des services à haute valeur ajoutée et à des procédures administratives facilitées.

## 13. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal N° 1320 / 2024 ;
- oui le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

- I. d'autoriser la Municipalité à poursuivre le déploiement des compteurs connectés et les applications nécessaires à leur fonctionnement tel que présenté dans le présent préavis.
- II. d'accorder les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées, soit la somme de CHF 1'985'863.-.
- III. d'admettre le mode de financement proposé.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Charles Monod

Le Secrétaire



Patrick Csikos



Adopté en séance de Municipalité du 26 février 2024.

Municipal délégué : M. Charles Monod.